

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire Du Lundi 18 Octobre 2007

Hyères Hockey subaquatique
Le plein Sud C,
37, place de l'aigle
83400 Hyeres.

L'an deux mille sept, le 18 Octobre à dix neuf heures trente, les membres de l'association se sont réunis à l'espace nautique municipal du port de Hyères sur convocation du conseil d'administration en date du Mercredi vingt six Septembre deux mille sept.

L'assemblée est présidée par M. Sylvain Renard en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par M. Emilien Moreau.

Le président constate que soixante pourcents des membres sont présents ou représentés ; le nombre total des voix est ainsi de 18 voix. Monsieur le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise le quorum étant atteint.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport moral du président : bilan de la saison 2006-2007.
- Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2006-2007.
- Information sur la fin des travaux de la piscine municipale de Hyères et sur les nouveaux horaires.
- Projets et budget prévisionnel de la saison 2007-2008.
- Information sur le site Internet du club H2Sub.
- Questions diverses.

Le président ouvre ensuite les débats et personne ne désirant s'exprimer, le scrutin est ouvert sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du président relatif à l'exercice sportif de l'année 2006-2007, explications sur la baisse des effectifs due à l'absence de promotion du sport compte tenu de l'incertitude des créneaux horaires à la rentrée 2006 à cause des travaux de la piscine, et lecture du rapport sur l'entraînement et les résultats sportifs des jeunes de moins de 16 ans par Bastien Muller, membre du comité directeur, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés. Dès lors, quitus de sa présidence est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants présents, soit 18 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2006-2007 et explications sur les sommes perçues à titre de subventions, l'assemblée générale

approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants présents, soit 18 voix.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture d'informations concernant l'avancement des travaux de la piscine municipale d'Hyères, informations sur les modalités de son fonctionnement provisoire jusqu'en Janvier 2008, et explications sur les nouveaux horaires à compter du mois de Janvier 2008, l'assemblée approuve lesdites informations telles qu'elles lui ont été présentées.

QUATRIEME RESOLUTION

Après présentation du prévisionnel budgétaire pour l'exercice 2007-2008, ainsi que des projets attenants, l'assemblée générale approuve ledit budget et lesdits projets tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants présents, soit 18 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

Après présentation par le président du site Internet du club H2sub, remerciements à son administrateur et information sur ses contenus et son fonctionnement, l'adresse dudit site est rappelée aux membres présents.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.